

KPMG Entreprises
2 bis rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde - SA

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2008
Voyageurs du Monde - SA
55, rue Saint Anne - 75002 Paris
Ce rapport contient 6 pages

Voyageurs du Monde - SA

Siège social : 55, rue Saint Anne - 75002 Paris
Capital social : €3.691.510

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1 Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Autorisation le 15 octobre 2008 de signature d'un avenant n°3 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre la Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisée par le Conseil du 26 juin 2006

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL

Nature et objet : Autorisation de signature d'un avenant afin de réviser la rémunération forfaitaire qui s'établit à 360.000 € H.T. pour l'exercice 2008.

Modalités : Le coût de la prestation pour l'exercice 2008 s'élève à € 360.000

1.2 Autorisation le 15 octobre 2008 de signature d'un contrat d'acquisition de la marque française "La Flâneuse du Nil" entre la Société et la société Avantage

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN
Monsieur Loïc MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Nature et objet : Autorisation du rachat par la Société de la marque française n° 053 372 410 "La Flâneuse du Nil" pour un prix de 953 euros (prix de revient du dépôt et de l'enregistrement de la marque).

Modalités : La marque précitée a été acquise sur l'exercice pour € 953.

1.3 Autorisation le 15 octobre 2008 de signature d'un contrat d'acquisition de la marque internationale, désignant l'Egypte, n° 888 656 "La Flâneuse du Nil" entre la Société et la société Avantage

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN
Monsieur Loïc MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Nature et objet : Autorisation du rachat par la Société de la marque internationale désignant l'Egypte n°888 656 "La Flâneuse du Nil" pour un prix de 1.572 euros (prix de revient du dépôt et de l'enregistrement de la marque).

Modalités : La marque précitée a été acquise sur l'exercice pour € 1.572.

1.4 Autorisation le 23 décembre 2008 de signature d'un avenant n°10 au contrat de direction générale du 22.12.1999 entre la Société et la société Avantage, autorisé par le Conseil du 16.12.1999

Personnes concernées : Monsieur Alain CAPESTAN
Monsieur Lionel HABASQUE
Monsieur Jean-François RIAL
Monsieur Frédéric MOULIN
Monsieur Loic MINVIELLE
AVANTAGE S.A.

Nature et objet : Autorisation de signature d'un avenant n°10 afin de tenir compte d'une réorganisation impliquant une diminution dans l'attribution des missions confiées à Avantage au bénéfice de la Société, à compter du 1er janvier 2009.

Modalités : La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2009 est fixée à 498.446 euros H.T.

Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excéderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule sont évalués à 18.523 euros H.T. pour 2009.

2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Engagement de VOYAGEURS DU MONDE au profit de l'APS pour la société TERRES D'AVENTURE

Nature et objet : Autorisation d'une caution au profit de l'A.P.S. pour le compte de TERRES D'AVENTURE.

Modalités : Au 31 décembre 2008, cette caution s'élève à € 1.372.041,16. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2.2 Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S. pour la société Saint-Victor Participation

Nature et objet : Autorisation d'une caution au profit de l'A.P.S. pour le compte de Saint-Victor Participation.

Modalités : Au 31 décembre 2008, cette caution s'élève à € 99.092. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2.3 Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S. pour la société NOMADE AVENTURE (anciennement dénommée Equipées)

Nature et objet : Autorisation d'une caution au profit de l'A.P.S. pour le compte de NOMADE AVENTURE.

Modalités : Au 31 décembre 2008, cette caution s'élève à € 716.470. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2.4 Cautionnement solidaire au titre d'un bail commercial signé par Comptoir des Voyages

Date : 27 janvier 2005

Nature et objet : Autorisation d'un cautionnement solidaire au titre d'un bail commercial situé à Toulouse d'une durée de 9 ans.

Modalités : Ce cautionnement porte sur le paiement des loyers et des charges, sur toutes les clauses et conditions du bail pour la durée initiale du bail et celle de son premier renouvellement, soit jusqu'au 29 juin 2023. Au cours de l'exercice 2008, le montant du loyer facturé à Comptoir des Voyages par le propriétaire s'est élevé à 16.860 euros hors charges et hors taxes et le montant des provisions sur charges à 1.014 euros.

29 avril 2009

2.5 Avenant au contrat de Direction avec la société AVANTAGE SA

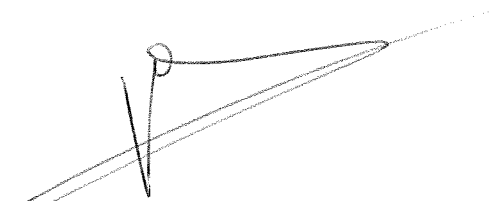
<u>Date :</u>	17 décembre 2007
<u>Nature et objet :</u>	Autorisation de signature d'un avenant au contrat de Direction signé en décembre 1999 avec la société AVANTAGE, afin de tenir compte de la réorganisation dans l'attribution des missions confiées à AVANTAGE.
<u>Modalités :</u>	<p>La rémunération fixe forfaitaire et globale au titre de l'année 2008 s'est établie à € 531.567 hors taxes.</p> <p>Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de la Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excéderait 1.500.000 euros, demeurent inchangées. Ce complément s'est élevé en 2008 à 403.200 € H.T.</p> <p>Les frais fixes de véhicule ont été facturés pour 22.649 € H.T. en 2008.</p>

Levallois-Perret et Paris le 29 avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

ADG International



Michèle Vigel
Associée



Serge Fourreau
Associé